



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 7918

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2020 portant adaptation temporaire de certaines modalités procédurales en matière civile et commerciale

*

Article unique. L'article 10 de la loi modifiée du 19 décembre 2020 portant adaptation temporaire de certaines modalités procédurales en matière civile et commerciale est modifié comme suit :

- 1° À l'alinéa 1^{er}, les termes « 31 décembre 2021 » sont remplacés par les termes « 15 juillet 2022 ».
- 2° À l'alinéa 3, le terme « à » est remplacé par le terme « et » et les termes « 31 décembre 2021 » sont remplacés par les termes « 30 juin 2022 ».
- 3° À la suite de l'alinéa 3, il est inséré un alinéa 4 nouveau, ayant la teneur suivante :
« L'article 6 reste applicable jusqu'au 31 décembre 2021 inclus. »

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 décembre 2021

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen